

Déclaration liminaire CCMA du 25 avril 2024.

Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs les membres de la CCMA,

Notre profession est inquiète face :

À la violence dans les établissements scolaires. Une succession d'agressions sur des enseignants-es, sur des chefs d'établissement dont le dernier en date le 15 mars contre la proviseure du collège de Chenôve (Côte-d'Or) et sur nos élèves impose de la part du gouvernement des mesures fortes et réelles. Or, cette succession sinistre interroge et démontre les efforts urgents à déployer.

La mort de cet adolescent assassiné à la sortie de son collège à Viry-Châtillon, le jeudi 4 avril, ne doit pas nous amener à une banalisation de la violence. « Sursaut d'autorité », « Impunité zéro, sanction immédiate » sont-ils des effets d'annonce ou permettre de régler cette question sensible et éminemment politique ?

Restituer l'autorité dans l'école et à l'école doit être une priorité pour le gouvernement pour une jeunesse bien souvent en manque de repères. Nous saluons par ailleurs le message de fermeté du recteur de Toulouse face à une violence inadmissible à l'encontre de notre collègue. Nous en avons assez de prendre des gifles. Nous ne voulons plus tendre l'autre joue.

Au choc des savoirs. Que penser de cette réforme du ministère appliquée à la rentrée prochaine ? Un fourre-tout qui regroupe aussi bien les groupes « de niveau », « de besoin », nous en perdons notre latin...mais c'est aussi la labellisation des manuels, le redoublement, les évaluations normalisées.

Six mois après son annonce et la promulgation des textes par l'Arrêté du 15 mars 2024 paru dans le JO du 17 mars 2024, cette réforme phare du Premier Ministre, portée par notre Ministre auquel on peut lui reconnaître une volonté d'apaiser les mécontentements, se heurte à la réalité du terrain. Que penser de la pertinence pédagogique et surtout de la mise en pratique des groupes ? Comment réexaminer la composition des groupes au cours de l'année scolaire ? Des heures de concertation seront-elles introduites dans les emplois de temps des enseignants et enseignantes ? Ou encore des heures de bénévolat ? Le Ministère envisage-t-il l'annualisation de nos services ? Comment recruter des enseignants-enseignantes de matières en tension, dans une académie où déjà le pourcentage de maitres délégués est important ?

Que de questions sans réponses !

Le Spelc Versailles rejette toute idée d'annualisation des emplois des enseignants enseignantes et l'idée d'une organisation décentralisée au gré des Chefs d'établissement. Et pendant ce temps, les vrais problèmes persistent. Les conséquences pédagogiques et organisationnelles vont être catastrophiques

En outre, la mise en place de manuels scolaires labélisés sous-entend un contrôle de notre pratique et nous infantilisent.

Le Spelc dénonce l'atteinte à la liberté pédagogique de l'enseignant-enseignantes et cette technique de management qui détricote une réforme (suppression des heures de soutien - d'approfondissement et la suppression de la technologie en 6°, de l'accompagnement personnalisé) pour retrecoter une nouvelle réforme sans concertation avec la base.

Aux conséquences médiatiques du rapport Vannier et Weissberg, rapport de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, présenté le 2 avril 2024. Il faut tout d'abord rappeler que le Spelc a fait partie des syndicats auditionnés. Certes, ce rapport, comme celui

de la cour des comptes de juin 2023, dénonce une réalité, à savoir la faiblesse des contrôles de l'Etat, les abus de certains établissements privés et le manque de transparence du financement de l'enseignement privé. Mais ce rapport parlementaire sous-entend un système de fraude généralisée auquel le Spelc Versailles ne peut s'associer. La volonté de certains d'abroger la loi Debré serait un moyen de supprimer de l'enseignement privé sous contrat, responsable pour certains de tous les maux de l'éducation nationale.

Il rappelle que le contrôle du financement de l'enseignement privé est du ressort de l'Etat et qu'il est nécessaire afin d'assurer une transparence totale. Nous attendons donc l'application des mesures proposées par notre Ministre.

En outre, le Spelc Versailles rappelle que la moitié des familles a recours à un moment donné aux établissements privés sous contrat. Alors que l'école privée est à nouveau sur le devant de la scène, le Spelc Versailles dénonce les dérives *idéologiques* à l'encontre "*de l'enseignement privé catholique*". Il rappelle qu'environ deux millions d'élèves sont scolarisés dans les 7500 établissements et que pas moins de 80 000 professeurs sont employés. Quarante ans après l'abandon de la loi Savary, le débat « public-privé » est malheureusement relancé, mettant en péril l'équilibre, certes fragiles, du système scolaire.

Le financement des établissements privés sous contrat permet aussi d'assurer le salaire des enseignants-es. Rejeter la faute des dysfonctionnements et des défaillances de l'Education Nationale sur l'enseignement privé est trop commode. Nous avons un rôle à jouer et nous attendons de l'enseignement catholique qu'il se montre exemplaire. La mixité sociale est le leitmotiv des opposants à l'enseignement privé, n'en déplaise à ces derniers c'est aussi une réalité.

Le Spelc Versailles tient à réaffirmer l'infini respect qu'il a pour ses collègues de l'enseignement public. La stratégie qui consisterait à déterrer la hache de guerre public-privé n'est qu'un leurre. Tous les établissements privés ne sont pas Stanislas ! Une manœuvre éculée mais finalement encore efficace pour détourner le regard et éviter d'affronter les vrais enjeux de l'Education Nationale ! Nous devons nous serrer les coudes car on pourrait d'ailleurs se risquer à une pointe d'humour un peu facile : L'enseignement catholique ne fait pas de miracle !

A la Réforme des concours de l'enseignement. La décision de changer à nouveau le niveau du concours sous la même majorité présidentielle soulève des interrogations. Le gouvernement avance à l'aveugle pour dynamiser une profession qui se meurt ! Cet abaissement du niveau de recrutement a aussi pour effet de limiter la revalorisation salariale. Le recrutement à bac plus 3 peut certes élargir le champ des candidats mais ne saurait fondamentalement susciter un enthousiasme délirant tant l'attraction salariale est faible au regard d'une dégradation abyssale des conditions de travail. L'agitation permanente de notre gouvernement ne règlera pas le problème du recrutement ! Pire, elle est l'aveu d'une inefficacité flagrante.

L'attractivité du métier est assujettie aux salaires, n'en déplaisent à certains ! En effet, le premier levier de conquête des vocations passe par une revalorisation importante des grilles salariales. Le Spelc Versailles revendique des mesures salariales qui permettraient aux enseignants-es d'avoir un salaire digne d'un cadre.

A la réforme de nouvelle classification En effet, l'évolution de carrière n'est plus nationale mais se décide à l'échelle académique. Sans règle commune, nationale et quelque soient les raisons évoquées par le gouvernement, le Spelc s'inquiète de ce manque d'équité entre les académies et dénonce les écarts salariaux entre les Maitres délégués !



Aux salaires. Nous ne pouvons plus nous contenter d'une maigre hausse face à une inflation galopante. Des miettes, une aumône ! La réévaluation des premiers échelons et les nouvelles modalités de financement des MD-certifiés est source de tensions avec les fins de carrière. La précarité de notre fonction devrait alerter le Ministère. Précarité et salaire peu attractif expliquent en grande partie le manque de candidatures. Crise de recrutement et demande de rupture conventionnelle y compris dans l'enseignement privé sont des signaux d'alerte d'une profession qui va mal ! Une école privée mieux lotie relève du fantasme. Le Spelc réclame donc une réelle revalorisation des enseignants- es via celle du point d'indices et pas seulement des pactes qui sont la juste rétribution d'un travail supplémentaire !

Nous ne nous laisserons pas bercer par des éléments de langage et les grands discours. Nous scruterons l'application des mesures avancées par le Premier Ministre.

Nous vous remercions pour votre attention.

Pour transmission au Ministère.

Pour le Spelc Versailles,

Les élues CCMA : G. MAZEAU et F. CHIKHR